

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1542

16 juin 2014

### SOMMAIRE

AMT Capital Holdings III - Société de Titrification .....	74013	Opal HoldCo S.à r.l. ....	73974
Aube Invest S.A. ....	74012	Optimax Invest s.à r.l. ....	73972
European Financial Stability Facility .....	73978	Ormaa RH Sarl .....	73976
H&F Wings Lux 1 S.à r.l. ....	73970	Ostria Investments S.à r.l. ....	73975
H & F Wings Lux 3 S.à r.l. ....	73970	Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l. ....	73975
ITP S.A. ....	73970	P.A.L. Management Services .....	73975
KNH Partners S.A. ....	73980	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l. ....	73977
Landericus Property Gamma S.à r.l. ....	73972	PSA Finance S.C.S. ....	73977
MCH Inversiones Industriales S.à r.l. ....	73971	Rio Forte Investments S.A. ....	73979
M.I.C. S.A. ....	73971	Rio Forte Investments S.A. ....	73979
M.I.C. S.A. ....	73976	RS Rinaldis S.à r.l. ....	73978
Mierscherbiereg Immobilière S.A. ....	73973	San Marino III S.à.r.l. ....	73971
Multimedia Interactive Communication S.A. ....	73971	Senigo S.A. ....	74006
Multimedia Interactive Communication S.A. ....	73976	Senigo S.A. SPF .....	74006
Nacarat Design & Créations .....	73971	Sensata Investment Company S.C.A. ....	73979
Nanolux Invest S.A. ....	73972	Septem Management S.à r.l. ....	73979
Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l. ....	73973	Société Générale Life Insurance Broker SA .....	73974
NJCM International SA .....	73973	Société Générale Life Insurance Broker SA .....	74016
Nordic Employer's Mutual Insurance Association .....	73970	South Burgundy Rhone wines .....	74004
Nordmeer S.A. ....	73974	STAR Agatha Investments S.à r.l. ....	74016
Northridge S.à r.l. ....	73972	Stonebridge Re S.A. ....	73978
NWL Luxembourg S.à r.l. ....	73973	TPG Varnish S.à r.l. ....	73988
Onyx Lux S.à r.l. ....	73976	TS 33 Lux FinanceCo S.A. ....	73995
		Uxa Group .....	74009

**ITP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 67.219.

—  
*Réunion du conseil d'administration du 6 mars 2014*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la société, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur Carlo Arend, directeur de société, demeurant à 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Carlo Arend / Nicolas Barre / Maria Stetic  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014053863/14.

(140061446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**H&F Wings Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.629,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 147.172.

—  
Par résolutions signées en date du 12 mars 2014, les associés ont décidé de nommer Christian Ralison, avec adresse professionnelle au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014053811/13.

(140061875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**H & F Wings Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.180.

—  
Par résolutions signées en date du 3 avril 2014, l'associé unique a décidé de modifier le mandat du gérant de catégorie B Christian Ralison, avec adresse professionnelle au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, en mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014053813/13.

(140061864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Nordic Employer's Mutual Insurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 147.166.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 17 mars 1986.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nordic Employer's Mutual Insurance Association  
Signature

Référence de publication: 2014053977/14.

(140061685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**MCH Inversiones Industriales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.697.605,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.749.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 avril 2014:

1. que la démission de M. Mario Cohn en tant que gérant est acceptée avec effet au 10 avril 2014;
2. que M. Wim RITS avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 10 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053963/15.

(140061436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**M.I.C. S.A., Société Anonyme,  
(anc. Multimedia Interactive Communication S.A.).**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 160.619.

—  
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 31.03.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014053970/11.

(140061477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Nacarat Design & Créations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 137.363.

—  
J'ai le regret de vous informer de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de la société Nacarat Design & Créations située à Mondorf-les-Bains et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B137.363.

Thionville, le 24 mars 2014.

Ludivine PLESSY.

Référence de publication: 2014053973/11.

(140061313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**San Marino III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 16.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.499.

—  
Suite à un contrat de cession de parts sociales intervenu le 9 avril 2014, San Marino II S.A., associé de la Société, a cédé 16.000 parts sociales, d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (1 CHF) chacune à HX Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 57156.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2014054076/17.

(140061468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Nanolux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 185.488.

—  
*Extrait rectificatif à l'acte numéro L140058526 déposé le 09/04/2014.*

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 24 mars 2014 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Monsieur Johannes Andries van den Berg est désormais domicilié professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Madame Corinne Sophie Shim Muller est désormais domiciliée professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Le siège social de la personne morale, Comissa S.à r.l., a été transféré au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053974/19.

(140061369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Northridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 123.806.

—  
Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 11/04/2014, le contrat de domiciliation conclu avec la société Northridge S.à r.l., 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B123806 sous rubrique.

Luxembourg, le 11/04/2014.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

*Wim Rits / Alan Botfield*

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2014053978/14.

(140060868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Optimax Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 124.553.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053993/9.

(140062166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Landericus Property Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.627.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LANDERICUS PROPERTY GAMMA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014053912/12.

(140061430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Mierscherbiereg Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.834.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04 avril 2014*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 04 avril 2014 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs Monsieur Nico Arend, Monsieur Carlo Fîschbach, Monsieur Victor Elvinger et Monsieur Jean Ries venant à l'expiration, l'assemblée a décidé à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans. Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes Arend Consult S.à r.l., venant à l'expiration, l'assemblée a décidé de le renommer pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Le commissaire aux comptes Arend Consult S.à r.l. a transféré son siège social à 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014053949/19.

(140061262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**NJCM International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 96.887.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2013*

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats:

- Jeanine ALBERT, au poste d'administrateur et administrateur délégué
- Coralie MEURIS, au poste d'administrateur
- Michel MEURIS, au poste d'administrateur
- Nicolas MEURIS, au poste de commissaire

Ils sont nommés pour une nouvelle période de 6 ans. Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

M. MEURIS / J. ALBERT / C. MEURIS.

Référence de publication: 2014053982/15.

(140061822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**NWL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

**EXTRAIT**

Par résolutions signées en date du 14 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Michael Richard Peterson de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2014.
2. Nomination de Monsieur John K. Stipancich, né le 21 octobre 1968, à Buffalo, New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 3 Glenlake Parkway, Atlanta, Georgie, 30328, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Suite à la résignation de Monsieur Michael R. Peterson et à la nomination de Monsieur John K. Stipancich, le conseil de gérance de la Société est constituée dorénavant comme suit:

- Monsieur John K. Stipancich
- Madame Meredith G. Stevens
- Monsieur Herman On
- Monsieur Robbert Kempen
- Monsieur Richard Hyam

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Marie Eve Delpech

Le mandataire

Référence de publication: 2014053986/25.

(140062239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Nordmeer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.475.

---

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014053983/14.

(140061500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Opal HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.706.

---

*Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 11 avril 2014*

L'Associé Unique de Opal HoldCo S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant de la Société à partir du 11 avril 2014;

- De nommer:

\* Monsieur Mark Sears, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 11 avril 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Opal HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014053987/18.

(140061299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

---

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prise par voie circulaire le 28 mars 2014*

*Première résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de renouveler Madame Véronique de la Bachelerie, demeurant professionnellement, 11 Avenue Emile Reuteur L-2420 Luxembourg, dans ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration de Société Générale Life Insurance Broker SA, pour une durée de trois ans, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Life Insurance Broker S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014054088/17.

(140062248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Ostria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 96.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.361.

—  
EXTRAIT

En date du 25 avril 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 15 janvier 2014.
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 15 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014053988/15.

(140061812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 69.050,74.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.253.

—  
EXTRAIT

Par contrat de cession de parts du 25 Avril 2014 Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l agissant au nom et pour le compte d'European Outlet Mall Fund FCP a acquis Outlet Mall Sub Group Holding No.5 Sàrl., une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et Sociétés du Luxembourg sous le numéro B135253.

Référence de publication: 2014053990/13.

(140061960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.164.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 avril 2014 que Madame Céline PIGNON a démissionné en tant que Gérant.

Suite à la résolution qui précède, le nombre de Gérants de la Société est porté de onze (11) à dix (10).

Le conseil de Gérance est dès lors dorénavant composé des personnes suivantes:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS;
- Monsieur Luc GERONDAL;
- Monsieur Patrick MOINET;
- Monsieur Benoit BAUDUIN.
- Madame Sandrine BISARO;
- Monsieur Philippe SALPETIER;
- Monsieur Marc CHONG KAN;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA;
- Monsieur Magsud AHMADKHA NOV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053998/26.

(140061330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Onyx Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2, rue Julien Vesque.  
R.C.S. Luxembourg B 132.547.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014053992/14.

(140061482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Ormaa RH Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 164.221.

Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société:

ORMAA RH Sàrl  
22,rue Goethe, L-1637 Luxembourg  
enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 164221,  
et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2014.

Orangefield (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014053995/15.

(140061951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**M.I.C. S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Multimedia Interactive Communication S.A.).**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 160.619.

L'an deux mil quatorze, le trente et un mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société MULTIMEDIA INTERACTIVE COMMUNICATION S.A., avec siège à L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.619, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1479 du 06 juillet 2001, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander CLAESSENS, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSONBARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote la résolution suivante approuvée à l'unanimité:

*Dénomination sociale:*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en M.I.C. S.A.

La première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de M.I.C. S.A.»

Le reste de l'article est inchangé.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. CLAESSENS, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2014. Relation: CAP/2014/1269. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014053971/42.

(140061478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

En date du 14 avril 2014, l'associé unique de La Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de la gérante suivante en date du 12 mars 2014:

- Madame Xenia Kotoula

2. Nomination du nouveau gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 12 mars 2014:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2014054000/18.

(140062226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**PSA Finance S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.605.

La société NATIXIS Luxembourg Investissements (anciennement IXIS Luxembourg Investissements), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.132 a cédé en date du 11 avril 2014, 269 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société Banque PSA Finance, ayant son siège social au 79, Avenue de la Grande Armée, F-75116 Paris, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 325 952 224, de sorte que suite à ce transfert Banque PSA Finance, précitée, détient désormais 26.900 parts sociales de la Société représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pour la Société

Roger GREDEN

Gérant

Référence de publication: 2014054027/19.

(140061912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**European Financial Stability Facility, Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises le 24 mars 2014 que les administrateurs ont décidé:

- de prendre note de la démission de M. Georges Heinrich, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat; et

- de coopter, Mme Isabelle Goubin, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe, née le 23 septembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, 3 rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est, au 24 mars 2014, constitué des personnes suivantes:

- M. Märten Ross
- M. Harald Waiglein.
- M. Vincenzo La Via.
- M. Vazil Hudak
- Mr. Panagiotis Tsakoglou
- Mme Alenka Jerkic
- M. Iñigo Fernandez de Mesa Vargas
- Dr. Thomas Steffen.
- M. Hans Vijlbrief
- M. Christos Patsalides
- M. Jozef Kortleven
- M. Ilkka Kajaste
- M. Ramon Fernandez
- M. James O'Brien
- M. Alfred Camilleri
- Mme Isabel Castelo Branco
- Mme Isabelle Goubin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014052977/35.

(140060700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Stonebridge Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054095/10.

(140061856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**RS Rinaldis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 48, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 149.963.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054063/9.

(140062149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 avril 2014 que:

- M. Fernando FORTUNY MARTORELL a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2014.

- M. Gonçalo Nuno GUERREIRO CADETE a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2014.

- M. Carlos Augusto OLIVEIRA GAMBOA a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2014.

- M. Fernando FORTUNY MARTORELL a démissionné de sa fonction de Directeur Général de la Société avec effet au 31 mars 2014.

- M. Carlos Manuel ESPIRITO SANTO BEIRAO DA VEIGA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 62, Rua de São Bernardo, P-1200-826 Lisbonne, a été nommé à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014054054/22.

(140061538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Par lettre datée du 3 avril 2014, M. George Donald JOHNSTON III, Administrateur de la Société, a donné sa démission et s'est démis de ses fonctions, avec effet immédiat.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent, été réduit de 6 à 5 membres.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2014054055/13.

(140061948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014054079/10.

(140061531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**Septem Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.109.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054110/9.

(140062029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**KNH Partners S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 186.065.

## STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

### THERE APPEARED:

E-Mobile Co., Limited, a Limited Company organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at 15B-15/F Cheuk Nang Plaza 250, Hennessy Road, Hong Kong and registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 1996649,

duly represented by its individual director Ms Qian WANG,

herself here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Hong Kong on March 24<sup>th</sup>, 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

### I. Name, Duration, Object, Registered office

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "KNH Partners S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company's object is:

- the import and export in general, mainly of Telecom/IT equipment, such as, but not limited to: Servers, Routers, transmission equipment, end-user devices (mobile phones, fixed phones, routers, modems, terminals etc.), software, software licences and/or royalties, etc.;

- the import and export of consumer goods in general;

- the import and export of public transportation vehicles (bus, coaches, etc.);

- Online Services in general, with focus on Push to Talk Services, Hosting Services and other similar services;

- Consultancy Services mainly for the activities mentioned above and additionally, but not limited to, for services such as: business creation, business structuring, market analysis, procurement services, etc..

In addition, the Company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

### II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors, or if the Company has only one director, by this director.

The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of shareholders**

#### **Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Monday of the month of June at 10.00. a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** Except in the case the board of directors is composed of (1) one member only, where the company will be bound by the signature of the sole director, in all other cases the company will only be bound by the joint signature of (2) two directors or persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

## V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the Articles of incorporation

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31<sup>st</sup>, 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

### *Subscription and payment*

All the three hundred and ten (310) shares of the Company have been subscribed by E-Mobile Co., Limited, prenamed.

The shares so subscribed are paid up in cash up to 25%, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting*

### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) The following person is appointed as Sole Director:

Mrs. Ramona Elena GRATIANU, born on July 17<sup>th</sup>, 1977 in Pitesti (Rumania) and residing at Schloßstraße 8, D-54441 Temmels.

- 3) The following person is appointed as the Statutory Auditor:

Mr. Narcis GRATIANU, born on January 10<sup>th</sup>, 1976 in Pitesti (Rumania) and residing at Schloßstraße 8, D-54441 Temmels.

- 4) The registered office is established at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

- 5) The mandates of the director and of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

### *Note*

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing party that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing party expressly recognized.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

E-Mobile Co., Limited, une Limited Company, constituée selon les lois de Hong Kong, avec siège social au 15B-15/F Cheuk Nang Plaza 250, Hennessy Road, Hong Kong et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1996649,

dûment représentée par son directeur unique Madame Qian WANG,

elle-même ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées à Hong Kong le 24 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle parties comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "KNH Partners S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- L'import et l'export de manière générale, principalement d'équipement de télécommunication et informatique tel que à titre d'information: serveurs, routeurs, équipement de transmission, appareils de communication (téléphones mobiles, téléphones fixes, routeurs, modems, terminaux etc.), programmes informatiques, licences et/ou royalties pour programmes informatiques, etc.;

- L'import et l'export de biens de consommation en général;

- L'import et l'export de véhicules pour le transport public (bus, autocars, etc.);

- Services en ligne en général avec accent sur des Services Push et Voix, les services d'hébergement et autres services similaires;

- Services de consultance principalement pour les activités figurant ci-avant ainsi que à titre d'information, la création d'entreprises, la structuration d'entreprises, l'analyse du marché, des services d'acquisition, etc..

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur supportera les exigences prévues par l'article 41 de la loi et sera signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier lundi du mois de juin à 10 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Sauf dans le cas où le conseil d'administration n'est composé que d'un (1) administrateur, auquel cas la société sera engagée par sa seule signature, dans tous les autres cas la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### **V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription et libération*

Toutes les trois cent dix (310) actions de la Société ont été souscrites par E-Mobile Co., Limited, prénommée.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Assemblée générale extraordinaire Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) La personne suivante est nommée comme administrateur unique:

Madame Ramona Elena GRATIANU, née le 17 juillet 1977 à Pitesti (Roumanie) et demeurant au Schloßstraße 8, D-54441 Temmels.

- 3) La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société:

Monsieur Narcis GRATIANU, né le 10 janvier 1976 à Pitesti (Roumanie) et demeurant au Schloßstraße 8, D-54441 Temmels.

- 4) Le siège social est établi au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.  
 5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 avril 2014. LAC/2014/16086. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur ff. (signée):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014052495/450.

(140060073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

**TPG Varnish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.012.

*Rectificatif du dépôt L140059297 déposé le 10/04/2014*

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119667;

represented by Me Milène Drweski, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 March 2014, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TPG Varnish, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Varnish, S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand Pound Sterling (GBP 12,000) divided into one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a par value of one penny (GPB 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be

represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager.

**Art. 8. Liability Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2014.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Capital - Luxembourg, S.à.r.l. has subscribed and entirely paid up one million two hundred thousand (1,200,000) shares, each with a par value of one penny (GBP 0.01), for a total subscription price of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) has been given to the under-signed notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Extraordinary decisions of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15<sup>th</sup> October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Alexandra Matias, born on 5<sup>th</sup> February 1980 in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2014.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

TPG Capital - Luxembourg, S.à.r.l. , une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119667,

représentée par Me Milène Drweski, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 27 mars 2014, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG Varnish, S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Varnish, S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être

déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille livre sterling (12.000 GBP) divisé en un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de l'un des gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante TPG Capital - Luxembourg, S.à.r.l. a souscrit et intégralement libéré un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01GBP) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille livres sterling (12.000GBP). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille livres sterling (12.000GBP) a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

#### Décisions extraordinaires de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Alexandra Matias, née le 5 février 1980 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. DRWESKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14918. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014052674/395.

(140060003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

### TS 33 Lux FinanceCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.041.

#### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

- Tishman Speyer 33 Holborn (GP), L.L.C., a limited liability company established and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, and registered under number 5499424,

here represented by Ms. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 3, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

## **Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of TS 33 Lux FinanceCo S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may act as financial company and may borrow in any form including by way of public offer or any other form of listing. It may issue by way of private or public placement, notes, securities, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other entities. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, derivatives, hedging agreements and similar transactions. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other entities it deems fit. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28.000,-) represented by shares twenty-eight thousand (28.000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1,-) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by a category A and B directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

## **Title III. General meeting of shareholders**

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of April of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 8.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 9.** The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 10.** Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

**Art. 11.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

**Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

**Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **Title IV. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

**Art. 15.** The board of directors may elect from among its members a pro tempore chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time one (1) director so requests.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director of any category may be represented by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors, including at least the favourable vote of one Category A Director and one Category B Director.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

**Art. 17.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director and by the signature of any person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the board of directors.

**Art. 18.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 19.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title V. Audit**

**Art. 20.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 22.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### Title VIII. General provision

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the twenty eight thousand (28.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Tishman Speyer 33 Holborn (GP), L.L.C., prenamed . . . . .	28,000	GBP 28.000,-
Total . . . . .	28,000	GBP 28.000,-

The amount of twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28.000,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:

##### *Category A Directors:*

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal Brayeur, Director, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Category B Directors:*

- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom;
- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Germany;
- Mr. Michael B. Benner, Senior Manager, born on May 11, 1955 in Maryland, United States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY-10111, New York, United States of America.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2014:

KPMG Luxembourg, a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149133.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

- Tishman Speyer 33 Holborn (GP), L.L.C., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Delaware, Etats-Unis D'Amérique, ayant son siège social à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Comté de Kent, Etat du Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 5499424, ici représenté par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de TS 33 Lux FinanceCo S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut agir comme société de financement et emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique ou toute autre forme de cotation. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions, titres et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. La Société peut accorder des prêts, y compris le produit des emprunts et / ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité. La Société peut conclure, signer et délivrer et exécuter des swaps, dérivés, contrats de couverture et opérations assimilées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre entité qu'elle juge appropriée. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit

apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

### **Titre III. Assemblée des actionnaires**

**Art. 6.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 8.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 9.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 10.** Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

**Art. 11.** Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

**Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président pro tempore.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un (1) administrateur le demande.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 16.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 17.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 18.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 19.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

## Titre V. Surveillance

**Art. 20.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 22.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 23.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Disposition générale

**Art. 24.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les vingt-huit mille (28.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Tishman Speyer 33 Holborn (GP) L.L.C., prénommé .....	28.000	GBP 28.000,-
Total .....	28.000	GBP 28.000,-

Le montant de vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

### *Décisions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

#### *Administrateur de Catégorie A:*

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- M. Pascal Brayeur, Director, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Administrateur de Catégorie B:*

- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni;

- M. Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japon-Centre), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne;

- M. Michael B. Benner, Senior Manager, né le 11 mai 1955 dans l'Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son professionnelle à 45, Rockefeller Plaza, NY-10111, New York, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149133.

3. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/16023. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052676/469.

(140059742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

---

#### **SBR wines, South Burgundy Rhone wines, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 186.043.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Monsieur Michaël NISEN, employé, né le 15 février 1980 à Bastogne, demeurant à B-6600 Bastogne, Marenwez 1G;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "South Burgundy Rhone wines", en abrégé SBR wines.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet le conseil économique.

L'activité de conseil économique consiste dans la prestation de services et de conseils en matière d'import-export, d'économie politique et d'économie d'entreprise ainsi qu'en gestion d'entreprise et toute prestation de services annexes ou complémentaires ayant un rapport avec l'activité de conseil économique.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'alinéation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille

qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. Elle pourra également exercer l'activité immobilière pour compte propre

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

1. Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Toutes les cessions de parts sociales doivent être approuvées au préalable par l'unanimité des associés. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, à l'exception du fait qu'il(s) a(ont) besoin de l'accord de tous les associés pour contracter un emprunt.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.**

1. - Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2. - En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif

**Art. 19.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Souscription*

Les cent(100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,00.-€) EUROS chacune, ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Michaël NISEN, prénommé, et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE SIX CENT EUROS (1.600,-EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - L'adresse social de la société est fixée à L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf
2. - Est nommé gérante de la société, pour une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée «EXPORUN SARL», (2007 2438 273), avec siège social à L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf, RGS B130567.

En principe, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle de la gérante, mais pour pouvoir contracter un emprunt l'accord de tous les associés est requis.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentais, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nisen, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 28 mars 2014. Relation: CLE/2014/323. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Rodenbour C.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 31 mars 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014052753/122.

(140060021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

#### **Senigo S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Senigo S.A. SPF).**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.241.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» "SENIGO S.A. SPF" (numéro d'identité 2012 22 22 420), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des

Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 173.241, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 novembre 2012, publié au Mémorial C. numéro 151 du 22 janvier 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Cathy DAUBREMONT, employée privée, demeurant à Villerupt (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.
- 2) Répartition des cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions existantes en dix (10) classes.
- 3) Modifications subséquentes des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 et de modifier la dénomination sociale en "SENIGO S.A."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de répartir les cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions existantes, en dix (10) classes, de la manière suivante:

- La «Classe A» comprend les actions numéros un (1) à cinq cent vingt-cinq (525);
- La «Classe B» comprend les actions numéros cinq cent vingt-six (526) à 1.050 (mille cinquante);
- La «Classe C» comprend les actions numéros mille cinquante et un (1.051) à mille cinq cent soixante-quinze (1.575);
- La «Classe D» comprend les actions numéros mille cinq cent soixante-seize (1.576) à deux mille cent (2.100);
- La «Classe E» comprend les actions numéros deux mille cent un (2.101) à deux mille six cent vingt-cinq (2.625);
- La «Classe F» comprend les actions numéros deux mille six cent vingt-six (2.626) à trois mille cent cinquante (3.150);
- La «Classe G» comprend les actions numéros trois mille cent cinquante et un (3.151) à trois mille six cent soixante-quinze (3.675);
- La «Classe H» comprend les actions numéros trois mille six cent soixante-seize (3.676) à quatre mille deux cents (4.200);
- La «Classe I» comprend les actions numéros quatre mille deux cent un (4.201) à quatre mille sept cent vingt-cinq (4.725);
- La «Classe J» comprend les actions numéros quatre mille sept cent vingt-six (4.726) à cinq mille deux cent cinquante (5.250).

#### *Troisième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 1<sup>er</sup>, 4, 5 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de “SENIGO S.A.”

“ **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à Tachât, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille euros (€ 525.000.-), représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de 1 à 5.250, réparties en dix (10) classes d'actions, de la manière suivante:

- La «Classe A» comprend les actions numéros un (1) à cinq cent vingt-cinq (525);
- La «Classe B» comprend les actions numéros cinq cent vingt-six (526) à 1.050 (mille cinquante);
- La «Classe C» comprend les actions numéros mille cinquante et un (1.051) à mille cinq cent soixante-quinze (1.575);
- La «Classe D» comprend les actions numéros mille cinq cent soixante-seize (1.576) à deux mille cent (2.100);
- La «Classe E» comprend les actions numéros deux mille cent un (2.101) à deux mille six cent vingt-cinq (2.625);
- La «Classe F» comprend les actions numéros deux mille six cent vingt-six (2.626) à trois mille cent cinquante (3.150);
- La «Classe G» comprend les actions numéros trois mille cent cinquante et un (3.151) à trois mille six cent soixante-quinze (3.675);
- La «Classe H» comprend les actions numéros trois mille six cent soixante-seize (3.676) à quatre mille deux cents (4.200);
- La «Classe I» comprend les actions numéros quatre mille deux cent un (4.201) à quatre mille sept cent vingt-cinq (4.725);
- La «Classe J» comprend les actions numéros quatre mille sept cent vingt-six (4.726) à cinq mille deux cent cinquante (5.250).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000.-) qui sera représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont

déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.”

“ **Art. 18.** Tout ce qui n'est pas, expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.”

Plus, rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs: noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DAUBREMONT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 mars 2014. Relation: CAP/2014. 1106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 10 avril 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014052754/144.

(140059978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

### Uxa Group, Société Anonyme.

Siège social: L-9712 Clervaux, 3B, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 186.044.

#### STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

Ont comparu:

1. Monsieur Valère DUCHENNE, gérant de sociétés, demeurant à B-5530 Godinne, 39 Rue Grande;
2. Madame Laurence CORMAN, employée, demeurant à B-5530 Godinne, 39 Rue Grande;
3. -Monsieur Fernand TOUSSAINT, administrateur de sociétés, demeurant à L-9712 Clervaux, 3B, Montée du Château.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «UXA GROUP» S.A..

**Art. 2.** Le siège social est à Clervaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, pour compte propre des biens immobiliers, mobiliers et/ou de participations; la supervision de travaux de rénovation et d'aménagement de ses biens immobiliers. La société a également pour objet toutes prestations de services en matière de gestion de ses filiales. En plus, elle pourra exercer des mandats d'administrateur ou de gérant et elle pourra intervenir en qualité d'intermédiaire commercial pour la recherche de nouveaux clients pour compte de tiers.

La société pourra d'une manière générale faire toutes transactions ou opérations commerciales, mobilières, immobilières financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui serait simplement de nature à favoriser sa réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille EUROS (31.000,00.-) euros, entièrement libéré, représenté par trois cent dix (310) actions au porteur, sans désignation de valeur nominale.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles, et révocables à tout moment.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus un actionnaire il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Dans le cas de l'administrateur unique, celui-ci exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration. Dans le cas de trois administrateurs le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou Email étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou Email.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

## **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures de chaque année au siège social de la société, ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 16.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

## **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier, et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2014.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

**Art. 19.** L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Souscription et libération*

**Art. 22.** Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Monsieur Valère DUCHENNE, préqualifié, deux-cent-quarante actions . . . . .	240 actions
2) Madame Laurence CORMAN, préqualifiée, soixante actions . . . . .	60 actions
3) Monsieur Fernand TOUSSAINT, préqualifié, dix actions . . . . .	<u>10 actions</u>
Total: . . . . .	310 actions

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000,00.-€) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition générale*

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

#### *Evaluation des Frais*

**Art. 24.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent EUROS (1.400,00.-€).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans:
  - Monsieur Valère DUCHENNE, prénommé
  - Madame Laurence CORMAN, prénommée
  - Monsieur Fernand TOUSSAINT, prénommé
- 3) Est nommé administrateur-délégué de la société, pour une durée de six ans, Monsieur Valère DUCHENNE, prénommé.
- 4) La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature collective de deux administrateurs.
- 5) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, la société LUX-AUDIT, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
- 6) Le siège social est fixé à L-9712 Clervaux, 3B, Montée du Château.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Duchenne, Corman, Toussaint, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 02 avril 2014. Relation: CLE/2014/344. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur ff. (signé): Francis Kler.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 04 avril 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014052762/133.

(140060033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

**Aube Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUBE INVEST S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26883. La Société a été constituée selon un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 en 1988, dernièrement modifié par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a choisi comme président Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»);

L'assemblée a désigné comme secrétaire et scrutateur Mme Claudia Rouckert, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par ceux-ci est montré sur la liste de présence signée par leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que la procuration, seront enregistrés avec le présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée générale extraordinaire.

III. La présente assemblée a pour ordre du jour:

- Transfert du siège de la Société du 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Modification du paragraphe 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»;

- Acceptation des démissions des administrateurs actuels de la Société;

- Nomination de deux nouveaux administrateurs;

- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société;

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société du 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée modifie le paragraphe 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.».

*Troisième résolution*

L'assemblée prend connaissance et accepte les démissions des administrateurs actuels de la Société et décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat:

- M. Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société;

- M. Marc Libouton, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Cornelia Mettlen, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- M. Yves Weerts, né à Verviers (Belgique), le 15 septembre 1967, demeurant au 20, rue des Bocages, 4880 Aubel, Belgique;

- M. Christophe Blondeau, né à Antwerp (Belgique), le 28 février 1954, demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de H.R.T. Révision S.A., une société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51238, en tant que commissaire aux comptes de la Société, et décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, REVISORA S.A., une société anonyme ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145505, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros Euros (1.300 EUR).

#### Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014052819/82.

(140061031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.843.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

#### THERE APPEARED:

Me Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy-holder of the Company (as defined below) pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 5 March 2014.

A copy of the minutes of the board of directors, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his said capacity, declared and requested the notary to act that:

I. On 8 November 2013, the Company has been incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 24 of 3 January 2014 and has its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and is registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 181.843 (the "Company").

II. The share capital of the Company amounts to USD 73,996,791.- (seventy-three million nine hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-one United States Dollars) consisting in 73,996,791 (seventy-three million nine hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-one) shares having a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "Shares").

III. According to article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company, the current authorized share capital is fixed at USD 10,000,000.- (ten million United States Dollars) and article 5 paragraph 3 of the articles of association

of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital.

IV. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 5 mars 2014, the board of directors of the Company resolved to proceed with an increase of the share capital of the Company in an amount of USD 687,500.- (six hundred eighty-seven thousand five hundred United States Dollars) by the issuance of 687,500 (six hundred eighty-seven thousand five hundred) Shares (the "Newly Issued Shares"), being specified that the Newly Issued Shares are subscribed and the said share capital increase is effective as of the date of receipt of the amount of USD 687,500 (six hundred eighty-seven thousand five hundred United States Dollars) on the bank account of the Company.

V. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 5 March 2014, the board of directors of the Company further resolved that AmTrust Equity Solutions Ltd shall subscribe for 687,500 (six hundred eighty-seven thousand five hundred) Newly Issued Shares (the "Subscriber").

VI. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to USD 687,500.- (six hundred eighty-seven thousand five hundred United States Dollars). The accuracy of this subscription was evidenced to the undersigned notary by a bank statement issued by BGL BNP PARIBAS as of 7 March 2014, which having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII. The amount of USD 687,500.- (six hundred eighty-seven thousand five hundred United States Dollars) was as at the time of the present share capital increase at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. As a consequence of such increase of share capital, the board of directors of the Company resolved to amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at USD 74,684,291.- (seventy-four million six hundred eighty-four thousand two hundred ninety-one United States Dollars) represented by 74,684,291 (seventy-four million six hundred eighty-four thousand two hundred ninety-one) shares ("Shares") with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at USD 9,312,500.- (nine million three hundred twelve thousand five hundred United States Dollars) represented by 9,312,500 (nine million three hundred twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 1,850.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour de mars,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société (telle que définie ci-dessous) en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société datée du 5 mars 2014.

Une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le 8 novembre 2013, la Société a été constituée par un acte passé devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 3 janvier 2014, a son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.843 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève à USD 73.996.791,- (soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains) consistant en 73.996.791 (soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (les «Actions»).

III. Selon l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société, le capital social autorisé actuel est fixé à USD 10.000.000,- (dix millions de dollars américains), et l'article 5 paragraphe 3 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé.

IV. Selon ses résolutions prises en date du 5 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 687.500,- (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars américains) par l'émission de 687.500 (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) Actions (les «Actions Nouvellement Emises»), étant précisé que les Actions Nouvellement Emises sont souscrites et ladite augmentation de capital social est effective à compter de la date de réception du montant de USD 687.500,- (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars américains) sur le compte bancaire de la Société.

V. Selon ses résolutions prises en date du 5 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a de plus décidé que AmTrust Equity Solutions Ltd souscrira 687.500 (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) Actions Nouvellement Emises (le «Souscripteur»).

VI. Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et libérées par le Souscripteur tel que décrit ci-dessus pour un apport en numéraire total de USD 687.500 (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars américains). La preuve de cette souscription a été apportée au notaire instrumentant par un relevé bancaire émis par BGL BNP PARIBAS le 7 mars 2014, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII. Le montant de USD 687.500,- (six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars américains) était au moment de la présente augmentation de capital social à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. A la suite de cette augmentation de capital social, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à USD 74.684.291,- (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze dollars américains) représenté par 74.684.291 (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze) actions (les "Actions") ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, qui ont été entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à USD 9.312.500,- (neuf millions trois cent douze mille cinq cents dollars américains) représenté par 9.312.500 (neuf millions trois cent douze mille cinq cents) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.»

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2014. LAC/2014/15104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052803/128.

(140060734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 mars 2014*

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs, pour une nouvelle période de trois ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle, qui se tiendra en 2017:

- Madame Véronique de la Bachelerie, Administrateur-Délégué de Banque, née le 10 octobre 1959, à Chambéry (France), demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg, accepte son mandat d'administrateur

- Monsieur Laurent Joly, Global Head of Wealth Planning Solution, né à Vendôme (France), le 08 juillet 1965, demeurant professionnellement 170 Place Henri Regnault F-92043 Paris la Défense 6 (France); accepte son mandat d'administrateur

- Monsieur Olivier Lecler, Directeur de la Banque Privée chez SGBT Luxembourg S.A., né le 13 avril 1967 à Boulogne-sur-mer (France), demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; accepte son mandat d'administrateur.

- Monsieur Daniel Jost, Secrétaire Général d'un groupe d'assurance, né à Martigues (France), le 05 août 1960, demeurant professionnellement au 50 Avenue du Général de Gaulle F-92093 PARIS La Défense Cédex; accepte son mandat d'administrateur

- Monsieur Charles-Antoine Bouvet, Directeur Commercial de Banque, née le 11 octobre 1973, à Paris 16<sup>ème</sup> (France), demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg; accepte son mandat d'administrateur.

- Monsieur Jérôme Audran, Directeur Financier, né le 11 juillet 1973 à Lorient (France) demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; accepte son mandat d'administrateur.

- Monsieur Rosendo Duran, Head of Life Insurance WPS, né le 23 janvier 1960, à Nkongsamba (Cameroun) demeurant professionnellement à «Tour Granité» 189 rue d'Aubervilliers F-75886 Paris Cédex 18 (France); accepte son mandat d'administrateur.

- Monsieur Marco Cameroni, Responsable Solutions Globales d'Ingénierie Patrimoniale Luxembourg, né le 04 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; accepte son mandat d'administrateur.

- Monsieur Claudio Bacceli, Global Head of Financial Intermediaries, Managing Director, né à Mexico (Mexique), le 15/05/1956, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg; accepte son mandat d'administrateur.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE SA, 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, pour un mandat de un an, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle, qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Life Insurance Broker S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014054089/41.

(140062248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---

**STAR Agatha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.136.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014054146/11.

(140061569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

---